

CONDITIONS DE REPRISE DES RANDONNEES JOYEUX INTREPIDES

Les conditions et modalités de reprise des randonnées classiques à compter du 18 Janvier 2021 s'appuient sur les dispositions du plan de reprise FFRP Phase 12, connu à ce jour.

Les dispositions décrites ci-dessous s'appliquent dans un premier temps dès les randonnées de Janvier, et jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient publiées ultérieurement par la FFRP.

Pour les animateurs RANDONNEES CLASSIQUES :

- Couvre-feu à partir de 18h, Pratique à adapter en fonction de cette donnée (précision apportée par plan reprise Phase 12)
- Groupe de 6 personnes incluant l'animateur
- Départ d'un 1er groupe à 8H45 Place de la Gare
- Départ d'un 2ème groupe à 9H 15 Place de la Gare
- Inscription IMPERATIVE de l'animateur aux randonnées sur le lien doodle
- Un lien doodle avec les 2 horaires de départ est créé pour l'inscription aux randonnées du lundi et un deuxième lien doodle pour l'inscription aux randonnées du vendredi
- Si nous n'avons pas d'animateurs volontaires pour une date du calendrier, le club se réserve la possibilité de ne pas organiser de randonnée
- Durée de la randonnée : maximum 12 km à partir du 18 janvier 2021

- Chaque animateur disposera du parcours, sera muni de sa carte d'identité, de sa licence, de l'attestation d'affiliation du club à la FFRP et du calendrier des sorties du club,
- Nommer un serre file
- Rappeler les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination.
- Chaque animateur devra s'assurer que chaque participant est inscrit à la randonnée et est muni de sa Carte d'identité et de sa licence 2020-2021
- Chaque animateur devra disposer d'une pharmacie.

Pour les participants RANDONNEES CLASSIQUES :

- S'inscrire à la randonnée souhaitée via le lien doodle au plus tard 24 H avant la randonnée et prévenir l'animateur en cas de désistement
- **Les randonneurs qui se présentent spontanément au départ de la randonnée sans inscription préalable ne pourront pas y participer**

- Un randonneur pourra participer à 2 randonnées la même semaine notamment s'il reste de la place dans l'un des deux groupes ...

- Pour les randonnées à partir de Janvier 2021 si les conditions sanitaires le permettent, chaque participant à la randonnée devra être muni :
 - * de sa carte d'identité
 - * de sa licence 2020-2021
 - * d'un masque
 - * du kit sanitaire COVID 19 (1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes...)
- Il est recommandé à chaque randonneur de télécharger l'application Tous AntiCovid (recommandation intégrée au plan de reprise FFRP)
- Il est demandé à chaque participant de respecter l'allure de marche de son groupe (ne pas dépasser l'animateur)
- Pas de prêt de matériel entre randonneurs
- Pas de partage de nourriture, boissons entre randonneurs
- Si difficultés pour s'inscrire, vous pouvez joindre :

Martine S : 06 09 45 54 51

Martine L : 06 72 99 30 40

Jean Alain T : 06 07 25 70 78